

***TOUR DE
BRETAGNE
A LA VOILE
2007***

Avec Ouest France

***INSTRUCTIONS
DE
COURSE***



LIGUE DE BRETAGNE
DE VOILE



SOMMAIRE

Article	N° de page
1 - Organisation	4
2 - Règles de Courses	4
3 - Programme	5
4 - Modification du Programme des courses et des Instructions de Course.....	6
5 - Signaux à Terre et en Mer.....	6
6 - Bateau Comité, Bateaux Commissaires	7
7 - Jauge et Contrôle.....	7
8 - Identification	8
9 - Equipage et Licence FFV.....	8
10 - Radio et Sécurité	8
11 - Procédure de Départ.....	9
12 - Rappels.....	9
13 - Parcours.....	10
14 - Réclamation	14
15 - Pénalités de remplacement.....	15
16 - Classement	15
17 - Temps Limite	15
18 - Abandon	15
19 - Publicité	16
20 - Remplacement de Matériel Sinistré	16

ANNEXES PARCOURS

SAMEDI 8 SEPTEMBRE - SAINT MALO / SAINT QUAY PORTRIEUX.....	17
DIMANCHE 9 SEPTEMBRE - SAINT QUAY PORTRIEUX / PERROS GUIREC	19
LUNDI 10 ET MARDI 11 SEPTEMBRE - PERROS GUIREC / DOUARNENEZ	21
MERCREDI 12 SEPTEMBRE – DOUARNENEZ / DOUARNENEZ	23
JEUDI 13 SEPTEMBRE - DOUARNENEZ / PIRIAC SUR MER	25
SAMEDI 15 SEPTEMBRE – PIRIAC SUR MER / LORIENT.....	27

1 - Organisation

Le Tour de Bretagne à la voile est organisé par la Ligue de Bretagne à la Voile, sous l'égide de la Fédération Française de Voile en collaboration avec les clubs de voile, les villes et les capitaineries des ports d'escales.

1.1 Comité d'Organisation :

Michel KERHOAS, Président de la Ligue Bretagne de Voile

René BLANCHARD, Président du Comité d'organisation

Jean COADOU, Président du Comité de Course

Daniel THOMAS, Président du Comité de Jauge

Gilles VAVASSEUR, Président du Comité de Réclamation

Loïc PONCEAU, Directeur de Course

Bertrand NARDIN, Commissaire Général

1.2 Locaux affectés à la Course

Le Centre de Course dont la situation est donnée dans les annexes regroupe :

- Le PC Course
- Le Secrétariat Course
- Le Tableau Officiel
- La Salle du Jury (examen des réclamations)
- Le mât pavillon à terre.

2 - Règles de Courses

2.1 Textes applicables

L'épreuve est régie par tous les textes en vigueur des documents suivants :

- a) Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* en vigueur.
- b) La réglementation relative à la sécurité et à la navigation des navires de plaisance.
- c) Le R.I.PAM lors qu'il s'applique.

Le Tour de Bretagne est une épreuve de catégorie 3 pour l'application des règles de la classe Figaro

Les règles de la Classe Figaro Bénéteau 2 sont modifiées comme suit :

- 1) Dans les articles H.2.13 et H.2.1 Combinaison de survie, remplacer "par personne" par "par bateau".
- 2) L'article H.8.2 (Plombage de l'arbre d'hélice) ne sera pas appliqué.

Le Tour de Bretagne est classé en catégorie C de publicité (art 20 Code de publicité de l'ISAF).

Seules les instructions de course distribuées lors de la confirmation des inscriptions à Saint Malo sont officielles.

2.2 Règles modifiées

Les règles de course modifiées par les présentes Instructions de Course sont : « Signaux de course, 26, 29.2, 32, 33, 44, 61.1 (a), 62.2, 66, A4.2. ».

2.3 Navigation nocturne

30 minutes après l'heure légale du coucher du soleil et 30 minutes avant celle du lever du soleil, les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B du RIPAM (COLREG).

Pendant la durée de l'épreuve, il est convenu que l'heure de coucher est fixée à 20H30 et celle du lever du soleil à 8H00 locale.

2.4 Responsabilité

En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît que sa décision de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.

Il accepte en outre de se soumettre aux règles citées à l'article 2.1 ci-dessus et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.

2.5 R.I.P.A.M.

Les concurrents doivent respecter le Règlement International Pour éviter les Abordages en Mer, en toutes circonstances, vis à vis des bateaux non en course.

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ne doivent pas, conformément à l'article 10.j du RIPAM, gêner les autres navires lorsqu'ils naviguent dans les chenaux.

2.6 Protection de l'environnement

Un bateau ne devra jeter aucun détritrus à l'eau.

2.7 Droit d'appel

Sur autorisation de la FFVoile la prescription fédérale associée à l'annexe F 2.1 des RCV de l'ISAF s'appliquera.

3 - Programme

3.1 Inscription

Sont admis les Figaro Bénéteau 2 conformes aux règles de classe.

Les bateaux engagés devront être à la disposition du Comité de Course pour les vérifications concernant la jauge et l'armement de sécurité à partir du mercredi 5 septembre à 9 heures à Saint Malo.

L'inscription définitive pour l'épreuve sera effective lorsque le concurrent aura satisfait aux conditions suivantes :

- fiche d'inscription
- conformité à la jauge
- carte d'autorisation de port de publicité
- licences validées
- frais d'inscription acquittés

Aucun classement ne pourra être fait pour un bateau qui ne figure pas sur la liste des inscrits définitifs.

3.2 Briefing

Un Briefing d'information générale aura lieu le vendredi 7 septembre à 18 H dans la salle du port des Sablons à Saint Malo.

3.3 Programme des courses

Samedi 08/09 Saint Malo / Saint Quay Portrieux
H 30

Signal d'avertissement : 11

Dimanche 09/09 H 00	Saint Quay Portrieux / Perros Guirec	Signal d'avertissement : 9
Lundi 10/09 H 30	Perros Guirec / Douarnenez	Signal d'avertissement : 18
Mercredi 12/09 H 00	Douarnenez / Douarnenez	Signal d'avertissement : 13
Jeudi 13/09 H 00	Douarnenez / Piriac sur Mer	Signal d'avertissement : 8
Samedi 15/09 H 00	Piriac sur Mer / Lorient	Signal d'avertissement : 10

Si les conditions météorologiques l'imposent, le comité de course pourra, à tout moment, mettre en place un ou plusieurs parcours bananes tel que défini aux pages 20 et 21 des instructions de course.

Si un parcours de ce type est mis en place, il sera annoncé par l'envoi, avant le signal d'avertissement, du pavillon B sur le bateau comité.

NOTA : Tous les horaires indiqués dans les ces instructions et inscrits au tableau d'affichage sont en heure locale (T.U. + 2).

4 - Modification du Programme des courses et des Instructions de Course

Les avenants modifiant les instructions de course sont affichés au tableau officiel au plus tard 2 heures avant le premier départ de la course. Leur présence est signalée par l'envoi du pavillon « L » au mât de pavillon à terre.

Leur affichage tient lieu de notification officielle pour chaque concurrent. Il appartient aux concurrents de consulter le tableau officiel avant chaque course et cela jusqu'à 2 heures avant le départ prévu de la course.

Toute modification au programme des courses sera notifiée aux concurrents avant 19H00 la veille de la mise en application ou, si celle-ci est plus tardive, 15 minutes après l'heure limite de dépôt des réclamations la plus tardive du jour.

5 - Signaux à Terre et en Mer

En complément ou en modification des signaux de course (page de couverture) des RCV 2001/2004.

5.1 A terre

- "APERCU" : le départ est retardé, vous êtes invités à rester à quai, le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de 30 mn après l'affalé de l'Aperçu.

5.2 En mer

- « F » : pavillon de série servant de signal d'avertissement (8mn)

- « D » : arboré par le bateau Comité avant le départ d'une course signifie qu'il existe une bouée de dégagement. (Voir para 13.2.3)

- « L » : arboré par le bateau Comité à l'arrivée d'une manche, signifie que le départ d'une deuxième course sera donné.

- « L » sur « Aperçu » arboré par le bateau Comité signifie : "Suivez-moi jusqu'à une nouvelle zone de départ". (Voir para 13.1.1)

- « Z » en dehors des procédures de départ, arboré par un bateau du comité à proximité d'une marque, signifie : « ce bateau du comité effectue un pointage officiel ». (Voir para 13.1.5)
- « Aperçu » sur « S » arboré par un bateau du comité de course signifie : la course en cours est arrêtée, le dernier pointage officiel sera pris en compte pour établir le classement. (Voir para 13.1.5).

6 - Bateau Comité, Bateaux Commissaires

Le bateau comité arbore une flamme de couleur «Violette ».

Les bateaux de l'organisation arborent un pavillon « Voile Bretagne »

7 - Jauge et Contrôle

Les bateaux devront être en conformité avec la jauge Figaro Bénéteau 2 en vigueur (modifiée par l'article 2.1 des présentes IC)

Des contrôles ponctuels de jauge et d'armement pourront être effectués entre les courses.

Aucun bateau ne doit être mis à terre ou échoué volontairement après la sortie du port de Saint Malo, sans l'accord préalable du Comité de Course.

8 - Identification

Le numéro de voile doit correspondre à celui déclaré sur la fiche d'inscription et être en conformité avec les règles de la classe Figaro Bénéteau 2 (modification de la règle 77 et de l'annexe G des RCV).

Lorsqu'ils sont en course les concurrents doivent arborer dans le pataras le pavillon de course fourni par l'organisation.

En tout temps et surtout lorsque l'arrivée se fait de nuit ou par mauvaise visibilité les concurrents doivent tout mettre en œuvre pour que leur identification puisse se faire aisément, (éclairage du numéro de voile, confirmation par VHF ou à la voix,)

9 - Equipage et Licence FFV

9.1 Liste d'équipage

L'équipage devra être conforme à celui déclaré sur le bulletin d'inscription, en cas de modification le skipper ou son représentant devra mentionner au Centre de Course à Saint Malo, les noms des personnes embarquées, avant l'heure prévue pour le premier signal d'attention de la première étape.

A cette liste devront être jointes, pour les concurrents résidant en France, les licences FFV 2007 avec visa médical.

Les participants de nationalité étrangère doivent être en possession d'un document équivalent à la licence française, le montant de l'assurance en Responsabilité Civile devant alors être au minimum de 1,5 million d'Euros.

9.2 Nombre de personnes embarquées

Chaque bateau devra compter deux personnes à bord durant chaque étape.

9.3 Changement d'équipage

En cas de maladie, d'accident ou de circonstances particulières obligeant le changement d'un des membres de l'équipage, une demande devra être faite par écrit au comité de course qui pourra exiger un certificat médical ou une attestation.

10 - Radio et Sécurité

Le canal V.H.F. utilisé par le Comité de Course est le 72.

Il est demandé d'utiliser la double veille 16 et 72.

En cas d'accident (MayDay, Pan Pan ou Sécurité) vous devez appliquer les procédures réglementaires (appel canal 16).

Les organisateurs du Tour de Bretagne recommandent aux concurrents d'utiliser systématiquement les harnais de sécurité et les brassières.

Avant le départ de l'étape de nuit, nous vous recommandons de vous équiper de flashlights et de vérifier le bon fonctionnement de votre VHF, du feu à retournement de la bouée fer à cheval et la charge de vos batteries.

11 - Procédure de Départ

11.1 Signaux de départ

Le pavillon de série pour le signal d'avertissement est le pavillon « Classe Figaro Bénéteau »

Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26, modifiée comme suit :

<i>Temps</i>	<i>Signaux</i>	<i>Signification</i>
8'	Envoi du Pavillon de Série, avec un signal sonore	Avertissement
4'	Envoi du Pavillon P, ou I, ou Z + I, ou Noir, avec un signal sonore	Préparatoire
1'	Affalé du Pavillon P, ou I, ou Z+ I, ou Noir avec un signal sonore long	Dernière minute avant le départ
0	Affalé du Pavillon de Série, un signal sonore	Départ

Les temps seront décomptés à partir des signaux visuels. L'absence d'un signal sonore ne doit pas être pris en considération.

11.2 Heure limite de départ

Tout concurrent qui n'aura pas pris le départ huit minutes après le signal de départ, sera considéré comme non partant (D.N.S.).

11.3 Cap et distance de la première marque de parcours

Le cap compas et la distance approximative de la première marque (ou de la bouée de dégagement) est, si possible, affichée sur le Bateau Comité.

12 - Rappels

12.1 Rappels

Application des règles 29.1 des RCV

La règle 29.2 est modifiée comme suit : après un rappel général le comité de course pourra envoyer le signal préparatoire une minute après l'amené du 1er substitut.

12.2 Pénalités de Départ

Application des Règles 30.1, 30.2 et 30.3 conformément aux RCV.

12.3 Annonce par VHF des départs anticipés

Si possible le Comité de Course indiquera, par radio VHF, les numéros des voiliers rappelés sur le canal de la course, mais ceci au plus tôt 2 minutes après le signal de départ de la course. L'absence de rappel par radio VHF ne peut donner lieu à réparation.

13 - Parcours

13.1 Dispositions communes

13.1.1 Zone de départ

Elle est normalement désignée en annexe. Si le Comité est contraint au choix d'une autre zone de départ, les pavillons « L » sur « Aperçu » sont envoyés sur le bateau comité ce qui signifie alors : « Suivez-moi jusqu'à une nouvelle zone de départ ».

Les concurrents doivent être en mesure de se rendre sur cette nouvelle zone, même par vent nul, où le Comité de Course attendra un délai "raisonnable" avant de donner le départ.

Il affichera sur un tableau le numéro ou le nom de la marque du parcours initial devenant première marque du nouveau parcours (après bouée de dégagement éventuellement), l'ordre de passage des marques suivantes restant inchangé.

13.1.2 Ligne de départ

Lorsqu'elle n'est pas désignée autrement dans les annexes, la ligne de départ est délimitée par le côté parcours d'une bouée gonflable cylindrique jaune avec bande siglée du logo de la marque « Guy Cotten », marque à laisser à bâbord, et le mât portant un pavillon orange sur le Bateau Comité, marque à laisser à tribord.

Si un Bateau Commissaire est mouillé dans le prolongement de la ligne de départ, la marque de départ est alors constitué par l'ensemble bouée, bateau commissaire, et la zone qui les sépare.

13.1.3 Modification de parcours

En modification aux règles 32 et 33 des RCV, le Comité de Course peut, si les conditions météorologiques ou les impératifs de l'organisation l'exigent, modifier le parcours après le départ aux marques données en annexe. Il est donc demandé aux concurrents de surveiller attentivement les abords de ces marques.

Le changement de parcours est signalé près de la marque commençant la section de parcours changée par un bateau du Comité de Course qui :

- arbore le pavillon « C ».
- émet des signaux sonores brefs au passage des concurrents.
- affiche le relèvement compas (banane) ou le nom de la marque suivante à contourner (côtier).

Le changement est indiqué avant que le voilier de tête ait commencé cette nouvelle section de parcours.

Si le bateau Comité est mouillé, les concurrents devront, en venant de la dernière marque, passer entre la marque commençant la section du parcours changée et le bateau du Comité mentionné plus haut ayant également rang de marque puis contourner l'une ou l'autre de ces marques.

13.1.4 Réduction de parcours

Le Comité de Course peut, si les conditions météorologiques ou les impératifs de l'organisation l'exigent, réduire le parcours après le départ et juger l'arrivée aux marques données en annexe (modification de la règle 32 des RCV). Il est donc demandé aux concurrents de surveiller attentivement les abords de ces marques.

L'embarcation du Comité arbore, en plus du pavillon « Bleu » le pavillon « S ». La ligne est alors définie par le côté parcours de la marque et le mât portant un pavillon S sur l'embarcation du Comité de Course.

13.1.5 Validation d'une manche par pointage officiel à une marque

Le Comité de Course peut, si les conditions météorologiques ou les impératifs de l'organisation l'exigent, valider une course par pointage officiel à l'une des marques données en annexe (modification de la règle 32 des RCV). Les concurrents devront passer à proximité de ces marques et en surveiller attentivement les abords.

Dans ce cas, si un bateau du comité de course arborant le 2^{ème} substitut et le « Pavillon de Série » des séries concernées (modification des signaux de course) se tient près de la marque du côté parcours, l'ensemble marque et Bateau Comité constituant une porte, il effectue un pointage officiel des concurrents. Le Bateau Comité pourra émettre des signaux sonores répétitifs à l'approche des concurrents.

En conséquence :

- 1 : Les concurrents devront franchir la ligne définie entre la marque et le mât de référence du Bateau Comité (ceci modifie RCV 28).
- 2 : Les concurrents devront continuer leur course.

Si par la suite, le Comité de Course décide d'arrêter la course, il arborera les pavillons « Aperçu sur S » et le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant :

« La course est arrêtée, le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée ; Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant depuis le passage de cette ligne ainsi validée comme ligne d'arrivée de la course ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69. »

Le Comité de Course pourra confirmer ces indications par V.H.F.

13.1.6 Ligne d'arrivée

La ligne d'arrivée est définie en annexe parcours

En cas d'arrivée après l'heure du coucher du soleil, le bateau Comité aura ses feux de mouillage et de pont allumés.

13.1.7 Bouées

Les bouées gonflables utilisées sont de forme cylindrique et de couleur jaune avec bande siglée du logo de la marque « Guy Cotten », (sauf indication contraire dans les annexes parcours).

Les bouées de changement de parcours utilisées pendant les Parcours « Banane » sont de formes cylindriques et de couleur jaune d'une hauteur de 1m environ.

13.2 Parcours Côtier

13.2.1 Définition des parcours

Les différents parcours mis en place pour chaque étape sont définis en annexe.

Les positions géographiques figurant sur les tableaux de parcours donnés en annexe sont les positions approximatives des marques de parcours, elles ne sont données qu'à titre indicatif et une erreur dans celles ci ne peut donner lieu à réparation.

L'ensemble des marques figurant sur les tableaux de parcours donnés en annexe sont, sauf précisions données dans ces tableaux, des marques à contourner.

13.2.2 Identification du parcours

Lorsque le Comité de Course a le choix entre plusieurs parcours prévus en annexes pour l'étape, la flamme numérique correspondant au N° du parcours est envoyée sur le bateau du Comité de course avant le signal d'avertissement.

13.2.3 Bouée de dégagement

Une bouée de dégagement peut être mouillée à environ 1 mille au vent de la ligne de départ, (si le comité de course modifie cette distance, celle ci sera alors affichée sur le bateau comité et annoncée par VHF), le cap de cette marque sera si possible affiché sur le bateau comité. Dans ce cas le bateau Comité arbore le pavillon « D » envoyé avant le signal d'avertissement et la bouée de dégagement est à contourner en la laissant :

- à tribord si le bateau Comité montre un pavillon « VERT » en même temps que le « D »
- à bâbord s'il n'y a que le pavillon « D »

En l'absence de bouée de dégagement la première marque du parcours prescrit est à virer conformément à la définition de ce parcours.

13.2.4 Marques de parcours

L'attention des concurrents est attirée sur la nécessité de s'assurer, en passant à proximité des marques données en annexe comme pouvant servir à modifier, réduire le parcours ou effectuer un pointage officiel, que l'une de ces procédures n'est pas mise en place.

13.3 Parcours Banane

La définition de ces types de parcours est donnée en annexe.

14 - Réclamation

14.1 Temps limite pour déposer une réclamation

Les réclamations ou reconnaissances d'infractions sont rédigées sur des imprimés disponibles au Centre de Course et déposées après la course, dans un délai de 1H30 après l'arrivée du bateau réclamant. Toutefois, un bateau finissant entre 20H00 et 8H30 le lendemain aura jusqu'au 10H00 pour déposer sa réclamation.

14.2 Réclamation du Comité de course ou du Comité de réclamation

L'intention de réclamer du comité de course ou du comité de réclamation contre un concurrent sera signalée conformément à la règle 61.1 (b) des RCV

14.3 Affichage des réclamations

Le comité de réclamation affichera au tableau officiel, au fur et à mesure de l'enregistrement des réclamations :

- a) les numéros des voiliers qui réclament ainsi que ceux qui sont concernés par la réclamation.
- b) les numéros des voiliers signalés par le Comité de Course ou le comité de réclamation, comme ayant commis une infraction
- c) les heures de convocation au comité de réclamation

14.4 Réouverture d'une instruction

Modification des règles 62.2 et 66 des RCV : aucune demande de réouverture ne sera acceptée au delà du temps limite de réclamation du dernier jour de course, ou 30 minutes après communication de la décision concernée, selon ce qui est le plus tard. Les demandes de réparation sont soumises au même délai.

15 - Pénalités

15.1 Infraction à une règle du chapitre 2 des R.C.V ou à une règle de la section B du RIPAM quand elle remplace le chapitre 2 :

Il sera fait application des pénalités conformément aux règles 44.1 et 44.2 des RCV - Les concurrents ayant effectué une pénalité conformément à ces règles devront agir comme prévu par l'article 14.1 des IC

15.2 Infraction à une règle hors chapitre 2 des R.C.V

Sauf pour les règles 28 et 31, une infraction à ces règles pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10 % du nombre des inscrits à la disqualification.

Pour l'application de la règle 64.1 (a) des RCV les disqualifications seront remplacées par des pénalités.

Les pénalités sont comptées en pourcentage du nombre d'inscrits.

Pour l'application des infractions aux règles hors chapitre 2 et en modification de RCV 44, les pénalités appliquées par le comité de réclamation seront calculées comme prévu par la règle 44.3 (c).

16 - Classement

Le classement sera fait conformément à l'article 7 de l'avis de course :

- Système de points à minima
- Toutes les manches ont coefficient 1
- Aucune manche ne pourra être retirée
- Le classement général de l'épreuve sera obtenu en effectuant le total des points de chaque manche.
- Le départage des ex æquo, pour le classement général, se fera selon l'annexe A 8 des R.C.V.

Les voiliers classés DNF, DNC, DNS, OCS, BFD, RAF, DSQ, DNE, DGM à une manche recevront les points correspondants au nombre de voiliers inscrits + 1 point

17 - Temps Limite

Le temps limite de passage de la ligne d'arrivée après l'arrivée du premier sera égal au temps de course du premier plus 20%.

Les bateaux arrivés au-delà du temps limite sont classés DNF.

18 - Abandon

Tout bateau qui abandonne doit affaler son pavillon de course et tout mettre en œuvre pour avertir immédiatement le Comité de Course ou le PC Course à terre. Il remet sa déclaration d'abandon au secrétariat dès que possible.

Un concurrent qui ne fait pas tout son possible pour avertir le Comité ou le PC course de son abandon peut être disqualifié pour l'ensemble de l'épreuve, à la discrétion du comité de réclamation, nonobstant toute autre disposition telle que rapport à son Autorité Nationale ou refus ultérieur d'accepter son inscription à une autre épreuve.

19 - Publicité

La "Carte d'autorisation de port de publicité 2007" délivrée par la FFV est obligatoire pour les bateaux arborant de la publicité pendant la course (prescriptions annuelles de la FFV).

Les concurrents devront porter les publicités suivantes (les autocollants, cagnards et pavillons seront fournis par l'organisation) :

- Les autocollants sur les deux cotés du génois et du solent
- L'autocollant à poser sur la poutre arrière.
- Dans leurs filières bâbord et tribord les deux cagnards.

Ces deux cagnards devront rester correctement établis durant toute l'épreuve.

- Le pavillon de course «Ligue de Bretagne de Voile» à fixer à environ 1,60 m de l'axe de la cadène de pataras
- Dans les ports d'escales, dans la partie supérieure de l'étai les pavillons Région Bretagne (haut), Crédit Mutuel (milieu), Ouest France (bas). Ces pavillons seront remis à Saint Malo lors de la confirmation des inscriptions.

20 - Remplacement de Matériel Sinistré

Conformément aux règles de classes. Ces remplacements sont limités aux avaries jugées irréparables et sur des matériels limités. La décision est de la responsabilité du Comité de Course, après avis éventuel du jaugeur.

ANNEXE PARCOURS

Avertissement :

L'ensemble des cartes marines figurant dans cette annexe ne peuvent servir d'instructions de course ou de document de navigation.

Les positions données sur les tableaux de parcours sont les positions approximatives des marques de parcours, une erreur dans celles ci ne peut donner lieu à réparation.

SAMEDI 8 SEPTEMBRE - SAINT MALO / SAINT QUAY PORTRIEUX

Situation du Centre de Course Départ : Salle du port de plaisance des Sablons

Briefing des concurrents : Vendredi 7 septembre à 18H dans la salle du port de Sablons

Heure du 1er signal d'avertissement : 11 H 30 le samedi 8 septembre

Zone de Départ : Sud Ouest immédiat de la Cité d'Aleth

Ligne de départ : conforme à l'article 13.1.2 des IC

Parcours :

NOM	COTE REQUIS	LAT	LONG	COG suivante	DIST. suivante	TOTAL DIST.
Départ				324 °	1.4 M	1.4 M
Le Buron	Bâbord	48°39.3 N	2°03.6 O	309 °	1.8 M	3.2 M
Les Courtis	Bâbord	48°40.4 N	2°05.8 O	276 °	8.8 M	12.1 M
Cap Fréhel	Bâbord			271 °	8.0 M	20.1 M
Les Landas	Bâbord	48°41.4 N	2°31.2 O	245 °	8.6 M	28.7 M
Caffa	Tribord	48°37.8 N	2°43.0 O	261 °	2.2 M	30.9 M
La Roselière	Tribord	48°37.4 N	2°46.4 O	310 °	2.2 M	33.1 M
Arrivée		48°38.8 N	2°48.8 O			

Marques où pourra être effectué un pointage officiel, réduit ou modifié le parcours :

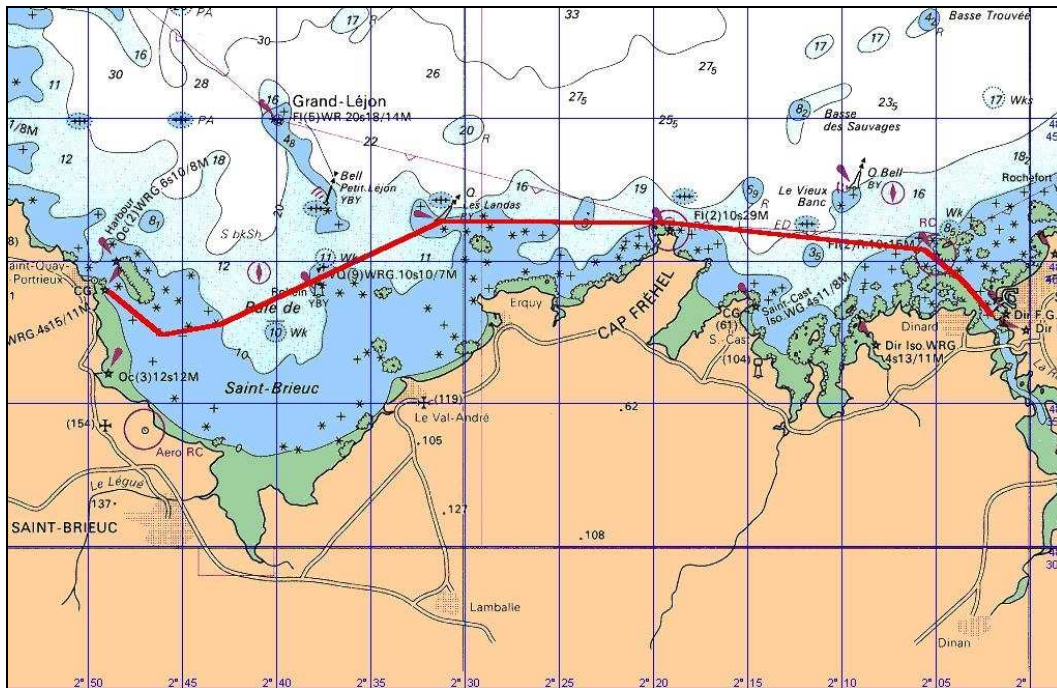
«Les Landas », « La Roselière »

Ligne d'arrivée du parcours complet, situation et définition : Entre le mât portant un pavillon orange sur le bateau comité à laisser à tribord et le feu d'extrémité du mole Nord du port de plaisance de St Quay Portrieux.

Emplacement des bateaux après l'étape : Ponton 7

Situation du Centre de Course Arrivée : Prés de la Capitainerie du port de plaisance de Saint Quay Portrieux

Proclamation des résultats de l'étape : à 20 H sous chapiteau sur le port de Saint Quay Portrieux



Attention : cette carte n'est donnée qu'à titre indicatif et ne peut servir d'instructions de course ou de document de navigation.

DIMANCHE 9 SEPTEMBRE - SAINT QUAY PORTRIEUX / PERROS GUIREC

Situation du Centre de Course Départ : Prés de la Capitainerie du port de plaisance de Saint Quay Portrieux

Heure du 1er signal d'avertissement : 9 H 00

Zone de Départ : Nord Ouest immédiat de la tourelle « Madeux »

Ligne de départ : conforme à l'article 13.1.2 des IC

Parcours :

NOM	COTE REQUIS	LAT	LONG	COG suivante	DIST. suivante	TOTAL DIST.
Départ				353 °	13.3 M	13.3 M
Men March	Bâbord	48°53.2 N	2°51.8 O	299 °	2.5 M	15.8 M
Nord Horaine	Bâbord	48°54.4 N	2°55.1 O	276 °	8.5 M	24.3 M
La Jument des Heaux	Bâbord	48°55.3 N	3°08.0 O	246 °	9.3 M	33.6 M
Basse Guazer	Bâbord	48°51.6 N	3°20.9 O	226 °	3.5 M	36.6 M
Bouée Perros	Tribord	48°49.2 N	3°24.7 O	326 °	1.1 M	38.2 M
Bilzic	Tribord	48°50.1 N	3°25.7 O	335 °	2.4 M	40.6 M
Les Dervinis	Tribord	48°52.3 N	3°27.3 O	100 °	4.3 M	44.9 M
Basse Guazer	Tribord	48°51.6 N	3°20.9 O	226 °	3.8 M	47.8 M
Arrivée		48°48.9 N	3°25.0 O			

La « Bouée Perros » ci dessus sera une bouée gonflable mouillée par l'organisation dans le SW immédiat de la balise « Pierre du Chenal »

Marques où pourra être effectué un pointage officiel, réduit ou modifié le parcours :
«Basse Guazer », « Bouée Perros », « Les Dervinis ».

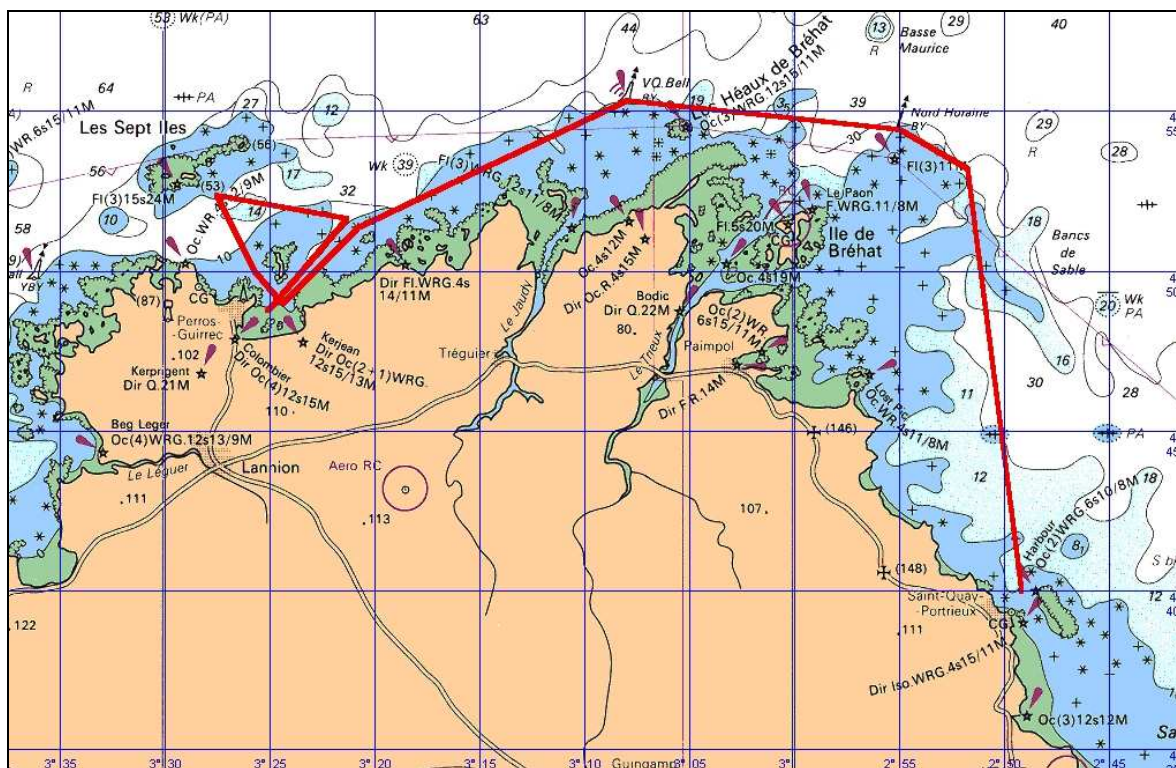
Ligne d'arrivée du parcours complet, situation et définition : dans le NW immédiat de la Tourelle « Roc'h hu de Perros » entre le mât portant un pavillon orange sur le bateau comité à laisser à tribord et le coté parcours d'une bouée gonflable.

Ouverture de l'écluse du port de Perros-Guirec : de 16 H 15 à 19 H 45

Emplacement des bateaux après l'étape : Ponton « La Mutine »

Situation du Centre de Course Arrivée : Capitainerie du port de Perros-Guirec

Proclamation des résultats de l'étape : 19 H au Club des Navigateurs



Attention : cette carte n'est donnée qu'à titre indicatif et ne peut servir d'instructions de course ou de document de navigation.

LUNDI 10 ET MARDI 11 SEPTEMBRE - PERROS GUIREC / DOUARNENEZ

Situation du Centre de Course Départ : Capitainerie du port de Perros Guirec

Ouverture de l'écluse du port de Perros-Guirec : à partir de 17 H 00 le lundi 10 septembre

Heure du 1er signal d'avertissement : 18 H 30 le lundi 10 septembre

Zone de Départ : Dans le secteur de la Tourelle danger isolé « Pierre du Chenal »

Ligne de départ : conforme à l'article 13.1.2 des IC

Parcours :

NOM	COTE REQUIS	LAT	LONG	COG suivante	DIST. suivante	TOTAL DIST.
Départ				312 °	1.1 Mn	1.1 Mn
La Fronde	Bâbord	48°49.8 N	3°25.9 O	285 °	1.8 Mn	2.9 Mn
Pte Mean Ruz	Bâbord			278 °	1.2 Mn	4.1 Mn
Ile Renote	Bâbord			259 °	3.8 Mn	8.0 Mn
Bar Ar Gall	Bâbord	48°49.7 N	3°36.1 O	257 °	15.6 Mn	23.5 Mn
Ile de Batz	Bâbord			253 °	32.0 Mn	55.5 Mn
Gde Basse de Portsall	Bâbord	48°36.7 N	4°46.0 O	203 °	8.1 Mn	63.6 Mn
Le Four	Bâbord	48°31.4 N	4°48.2 O	193 °	5.4 Mn	69.0 Mn
La Valbelle	Bâbord	48°26.4 N	4°49.9 O	165 °	11.8 Mn	80.8 Mn
Basse du Lis	Bâbord	48°13.0 N	4°44.4 O	127 °	7.8 Mn	88.6 Mn
Basse Vieille	Bâbord	48°08.2 N	4°35.6 O	99 °	10.2 Mn	98.8 Mn
Pte de Leydé	Tribord			117 °	0.9 Mn	99.7 Mn
Arrivée		48°06.2 N	4°20.3 O			

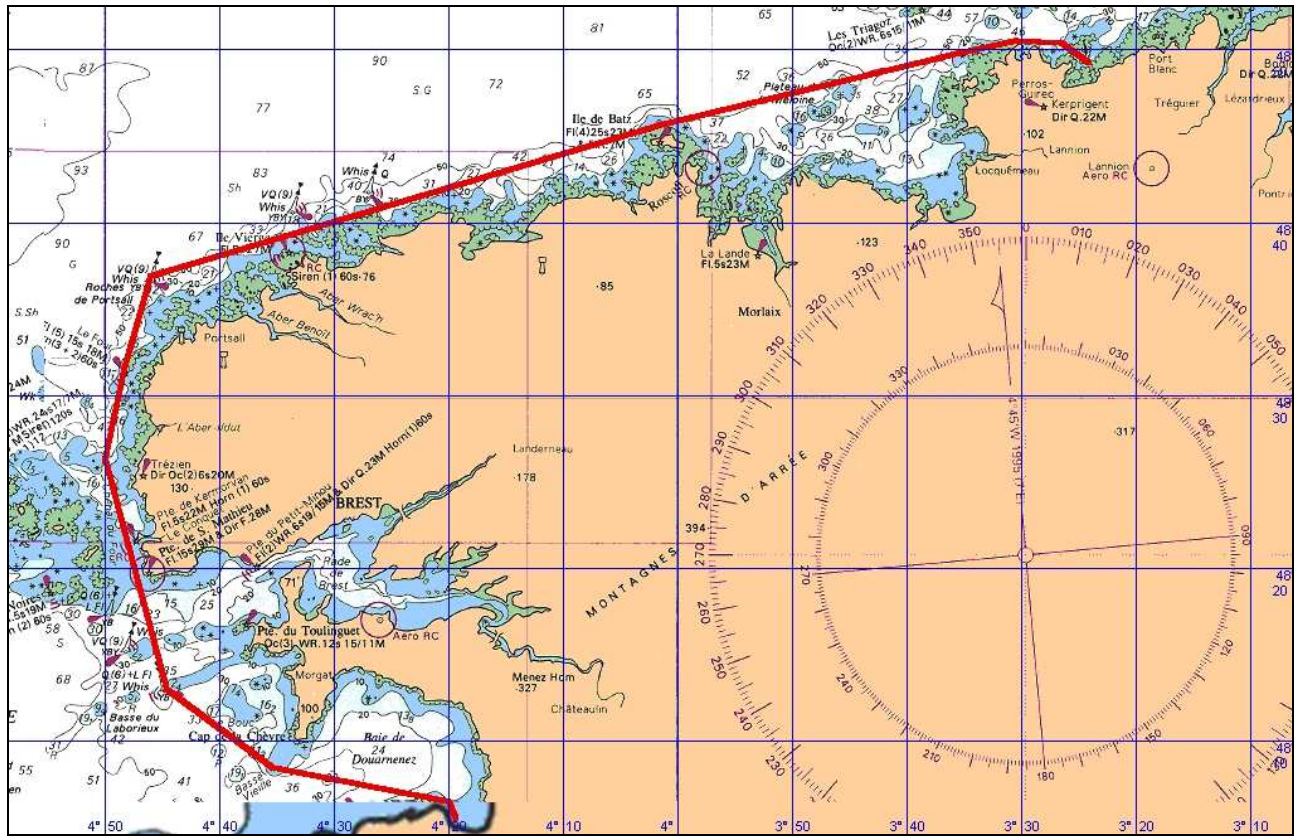
Marques où pourra être effectué un pointage officiel, réduit ou modifié le parcours :
« Grande Basse de Portsall » « La Valbelle » « Basse du Lis », « Basse Vieille ».

Ligne d'arrivée du parcours complet – situation et définition : à environ 0,2 M dans le 300 du phare de l'Ile Tristan » entre le mât portant un pavillon orange sur le bateau comité à laisser à tribord et le coté parcours d'une bouée gonflable. En cas d'arrivée de nuit, le bateau comité aura ses eux de mouillage et de pont allumés et la bouée sera, si possible, muni d'un flash-ligth

Emplacement des bateaux après l'étape : ponton visiteur du Port de Tréboul

Situation du Centre de Course Arrivée : Maison du Nautisme

Proclamation des résultats de l'étape : mercredi 12 à 19 H à la Maison du Nautisme



Attention : cette carte n'est donnée qu'à titre indicatif et ne peut servir d'instructions de course ou de document de navigation.

MERCREDI 12 SEPTEMBRE – DOUARNENEZ / DOUARNENEZ

2 PARCOURS BANANE A SUIVRE

La mise en place d'un parcours de ce type sera annoncé par l'envoi, avant le signal d'avertissement, du pavillon B sur le bateau comité.

Situation du Centre de Course Départ : Maison du Nautisme

Zone de Départ : Zone sous le vent d'un cercle d'environ 2 nautiques de diamètre centré environ à 2 M dans le nord de l'Ile Tristan

Ligne de départ : Conformément aux Instructions de Course (art.13.1.2). Entre le coté parcours de la bouée «sous le vent» (3) et le mât portant un pavillon orange sur le Bateau Comité.

Heure des 1er signaux d'avertissement : 13 H et à suivre la première manche du jour

Type de Parcours : Parcours Banane tel que défini ci-après (voir schéma).

Longueur approximative : 9 milles.

La distance entre la bouée 1 et la bouée 3 sera d'environ 2 milles.

La distance entre la bouée 1 et la bouée 2 sera d'environ 0,05 milles,

L'angle entre les bouées 2, 1, 3 sera compris entre 70° et 110°

Définition des marques :

Bouée du parcours : Bouée cylindrique jaune avec bande siglée du logo de la marque « Guy Cotten »

Bouée de 1er changement : Bouée cylindrique jaune (hr : environ 1m)

Bouée de 2ème changement : idem bouée initiale

Changement de parcours : Conformément aux Instructions de Course (art.13.1.3), de plus :

• Après un changement de parcours modifiant la position de la bouée 1, la bouée 2 ne sera pas remouillée et ne sera donc plus marque de parcours

Parcours Banane

NOM	COTE REQUIS
-----	-------------

Départ	
Bouée 1	Bâbord
Bouée 2	Bâbord
Bouée 3	Bâbord
Bouée 1	Bâbord
Bouée 2	Bâbord
Bouée 3	Bâbord
Arrivée	

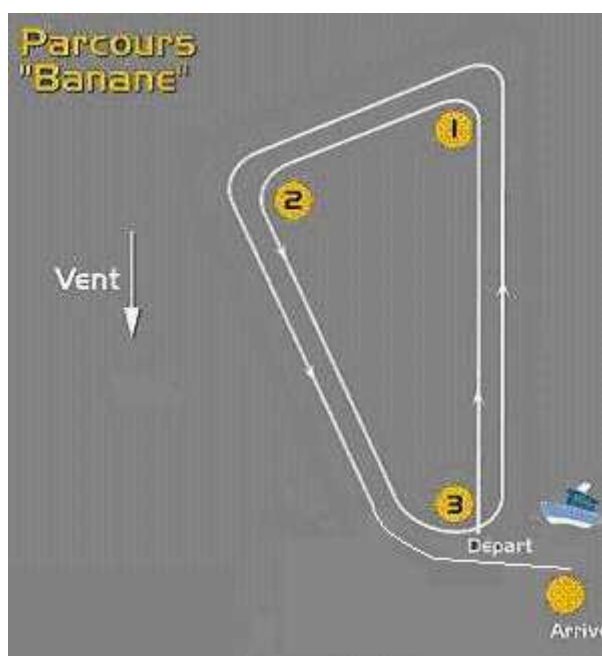
Marques où pourra être effectué un pointage officiel, réduit ou modifié le parcours :
toutes les marques

Ligne d'arrivée du parcours complet (voir schéma) - situation et définition : Etablie entre le côté parcours d'une bouée gonflable cylindrique jaune (hr : 1m environ) mouillée à environ 50 m «sous le vent» d'un bateau du comité et le mât portant un pavillon orange de ce bateau du comité à laisser à bâbord (voir schéma)

Emplacement des bateaux après l'étape : ponton visiteur du Port de Tréboul

Situation du Centre de Course Arrivée : Maison du Nautisme

Proclamation des résultats de l'étape : le mercredi 12 à 19 H à la Maison du Nautisme



Les angles et distances de ce schéma ne sont pas à l'échelle

JEUDI 13 SEPTEMBRE - DOUARNENEZ / PIRIAC SUR MER

Situation du Centre de Course Départ : Maison du Nautisme

Zone de Départ : A environ à 1 M dans le nord de l'Ile Tristan

Heure du 1er signal d'avertissement : 8 H 00

Ligne de départ : conforme à l'article 13.1.2 des IC

Parcours (longueur approximative 127 milles)

NOM	COTE REQUIS	LAT	LONG	COG suivante	DIST. suivante	TOTAL DIST.
Départ		48°07.3 N	4°20.4 O	260 °	13.8 Mn	13.8 Mn
Jaune du Raz	Bâbord	48°04.7 N	4°42.3 O	222 °	2.7 Mn	16.5 Mn
La Plate	Bâbord	48°02.4 N	4°45.5 O	136 °	22.7 Mn	39.2 Mn
Cap Caval	Bâbord	47°46.5 N	004°22.6 O	122 °	56.1 Mn	95.3 Mn
Belle Ile	Bâbord			94 °	18.8 Mn	114.1 Mn
Ouest Basse Capella	Bâbord	47°15.7 N	002°44.6 O	35 °	10.7 Mn	124.8 Mn
Basse Est Ile Dumet	Tribord	47°25.2 N	002°34.8 O	134 °	2.5 Mn	127.2 Mn
Arrivée		47°24.0 N	002°32.5 O			

Marques où pourra être effectué un pointage officiel, réduit ou modifié le parcours :
« Ouest Basse Capella », «Basse Est Ile Dumet».

Ligne d'arrivée du parcours complet – situation et définition : à environ 1 M dans le nord du port de Piriac sur Mer entre le mât portant un pavillon orange sur le bateau comité à laisser à tribord et le coté parcours d'une bouée gonflable.

En cas d'arrivée de nuit, le bateau comité aura ses feux de mouillage et de pont allumés et la bouée sera, si possible, muni d'un flash-light

Ouverture de l'écluse du port de Piriac sur Mer :

le jeudi 13 septembre de 15 H 47 à 22 H 30

le vendredi 14 septembre de 3 H 45 à 10 H 30 et de 16 H à 22 H 45

Situation du Centre de Course arrivée : Capitainerie du Port de Piriac sur mer

Proclamation des résultats de l'étape : Salle du Meniscoul sur le port



Attention : cette carte n'est donnée qu'à titre indicatif et ne peut servir d'instructions de course ou de document de navigation.

SAMEDI 15 SEPTEMBRE – PIRIAC SUR MER / LORIENT

Situation du Centre de Course Départ :

Ouverture de l'écluse du port de Piriac sur Mer le samedi 15 septembre : de 4 H 15 à 11 H

Heure du 1er signal d'avertissement : 9 H 00.

Zone de Départ : à environ 1 Mille dans le nord du port de Piriac sur mer

Ligne de départ : Conformément aux Instructions de Course (art.13.1.2)

Parcours (longueur approximative : 41 milles) :

NOM	COTE REQUIS	LAT	LONG	COG suivante	DIST. suivante	TOTAL DIST.
Départ		47°24.1 N	002°32.2 O	277 °	22.8 Mn	22.8 Mn
Basse du Chenal	Tribord	47°26.7 N	003°05.6 O	309 °	1.9 Mn	24.7 Mn
Le Pouilloux	Tribord	47°27.9 N	003°07.9 O	324 °	16.0 Mn	40.7 Mn
Bastresses Sud	Tribord	47°40.8 N	003°22.0 O	330 °	0.4 Mn	41.1 Mn
Arrivée		47°41.1 N	003°22.2 O			

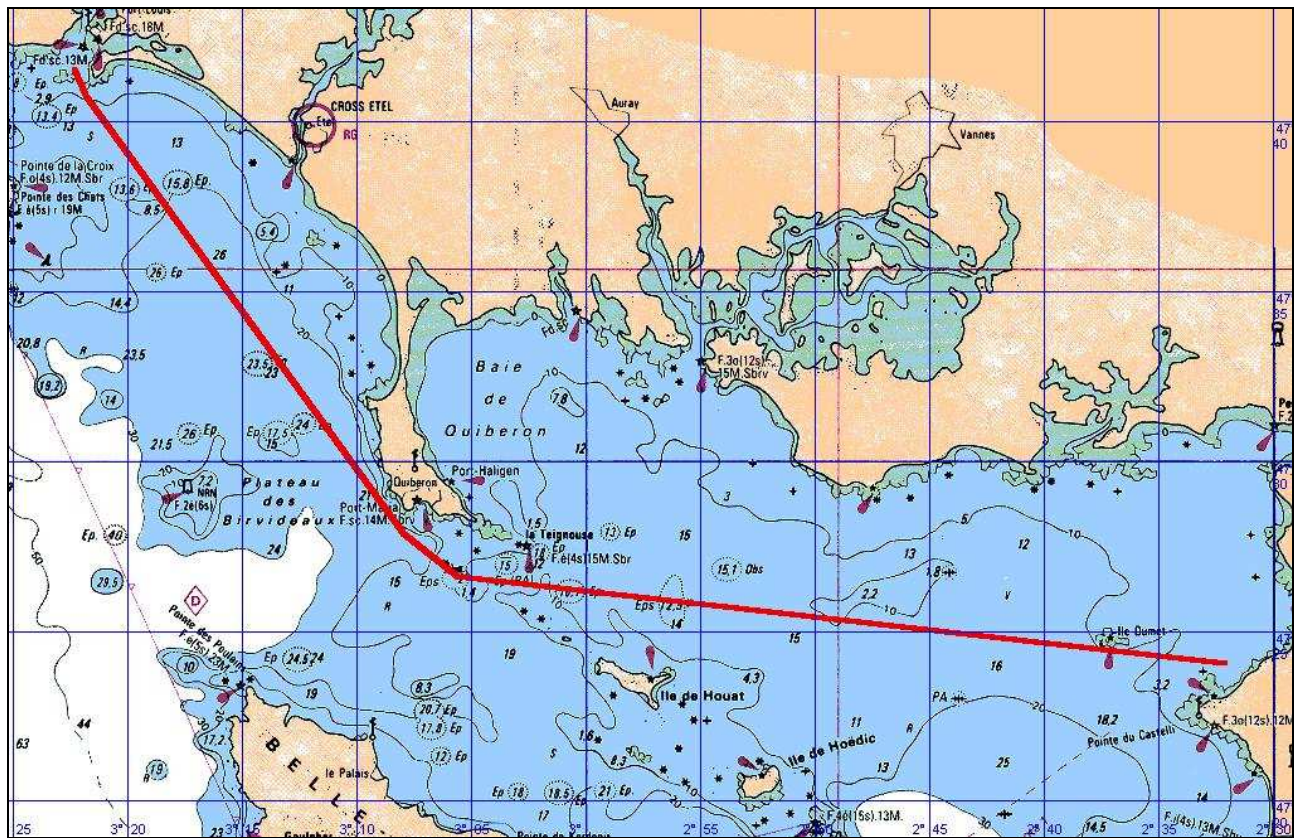
Marques où pourra être effectué un pointage officiel, réduit ou modifié le parcours :
« Basse du Chenal », « Bastresses Sud »

Ligne d'arrivée du parcours complet - situation - définition : Dans la passe du Sud de la rade de Lorient entre le mât portant un pavillon orange sur le bateau comité à laisser à tribord et le coté parcours de la bouée latéral rouge « Les Errants » à laisser à bâbord.

Emplacement des bateaux après l'étape : Pontons de la Base des sous-marins

Situation du Centre de Course arrivée : Base des Défis

Proclamation des résultats : 19 H à la Base des Défis



Attention : cette carte n'est donnée qu'à titre indicatif et ne peut servir d'instructions de course ou de document de navigation.